



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 juin 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 26 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué commun de la cinquième réunion consultative des Ministres de la défense de la République-Unie de Tanzanie et de la République du Burundi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Daudi N. **Mwakawago**

**Annexe à la lettre datée du 26 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué commun de la cinquième réunion consultative des Ministres de la défense de la République-Unie de Tanzanie et de la République du Burundi**

1. Les Ministres de la défense de la République-Unie de Tanzanie et de la République du Burundi, M. Philémon Sarungi et le colonel Cyrille Ndayirukiye, respectivement, ont tenu leur cinquième réunion à l'hôtel Sea Cliff, à Dar es-Salaam, les 23 et 24 juin 2001.
2. Le Ministre adjoint de l'intérieur de la République-Unie de Tanzanie, M. John Chiligati, et le commissaire régional de Kigoma, M. Abubakar Y. Mgumia, ainsi que l'Ambassadeur Emmanuel Rwamibango, chargé d'affaires par intérim de l'Ambassade du Burundi à Dar es-Salaam, ont également pris part aux entretiens.
3. Les Ministres ont noté que la sécurité le long de leur frontière commune ne s'était pas améliorée en dépit de la très nette volonté politique qui existe à ce sujet dans les deux pays, telle qu'elle s'est exprimée lors de leur dernière réunion tenue à Bujumbura. Les deux parties ont noté avec une vive préoccupation et ont condamné les mouvements illégaux et les activités criminelles le long de leur frontière commune et ont réitéré la nécessité d'échanger, sans retard, des informations à ce sujet, afin de faciliter la prise des mesures nécessaires.
4. Les Ministres ont été informés de faits nouveaux ayant eu lieu le long de leur frontière commune depuis leur dernière réunion tenue à Bujumbura en février 2001. Ils ont donné pour instruction aux autorités locales, dans les deux pays, de se rencontrer fréquemment pour tenter de résoudre le problème de la criminalité transfrontalière, notamment le vol de bétail et les actes de banditisme.
5. En ce qui concerne les biens volés qui ont été interceptés, les Ministres sont tombés d'accord que ces biens ne sauraient être vendus et qu'ils doivent être remis au pays d'origine, sans aucun retard, les complices de ces vols devant également être arrêtés.
6. En ce qui concerne le rapatriement des réfugiés, les deux Ministres ont salué la signature de l'Accord tripartite entre la République-Unie de Tanzanie, le Burundi et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en mai dernier, conformément à la recommandation de la quatrième réunion consultative tenue à Bujumbura en février 2001. Les Ministres ont donné pour instruction au Groupe de travail technique de se réunir au début de juillet à Kigoma, comme prévu, de façon à mettre en place le plan opérationnel de rapatriement des réfugiés et de proposer toutes autres mesures qui seraient de nature à faciliter ce rapatriement, notamment par la création de zones sûres au Burundi.
7. Les deux Ministres ont également affirmé catégoriquement que, contrairement aux allégations propagées dans les médias, il n'existe aucune hostilité entre la République-Unie de Tanzanie et la République du Burundi.

8. Les entretiens entre les Ministres de la défense de la République-Unie de Tanzanie et de la République du Burundi ont eu lieu dans une atmosphère franche et cordiale, qui caractérise les bonnes relations qui existent entre les deux pays.

9. Les deux Ministres sont convenus que la prochaine réunion aura lieu à Bujumbura en septembre 2001 à une date qui serait communiquée par la voie diplomatique.

10. Le colonel Cyrille Ndayirukiye a sincèrement remercié le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie et le professeur Philémon Sarungi, de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité qu'ils ont accordés à sa délégation durant son séjour en Tanzanie.

Fait à Dar es-Salaam le 24 juin 2001.

Le Ministre de la défense et du service national  
de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) Philémon **Sarungi**

Le Ministre de la défense nationale  
de la République du Burundi  
(*Signé*) Cyrille **Ndayirukiye**

---